

CARTE DE DON

Association déclarée en Préfecture le 28 mai 2013 sous le
n°W175001100.

Parution au J.O le 22 juin 2013

Association d'intérêt général habilitée à recevoir des dons
conformément aux articles 200 et 238bis du Code des Impôts.

***Oui, je soutiens l'association Terre
D'Âmes :***

Nom, Prénom

.....

Adresse

.....

.....

.....

Adresse mail

.....@.....

①

Nature du don : Chèque / Espèces

Montant :

Le :

Pour tous dons reçus l'association vous fournira un reçu
fiscal en début d'année.

➔ 66% de la somme est déductible dans la limite de 20%
du revenu imposable.

MERCI

À CONSERVER

Nom, Prénom :

Don le :

D'un montant de :

***L'association Terre D'Âmes
et ses bénévoles vous remercient.***

***Terre D'Âmes
27, Chemin des Carrières de la Croix
17100 Saintes***

① 06.02.26.14.81

***terredames@gmail.com
www.terredames.fr***